



FÉDÉRATION FRANÇAISE de JEU de BALLE au TAMBOURIN

COMITE DIRECTEUR N° 04 du 03 octobre 2021

Statut du compte rendu : Projet pour avis Validé pour diffusion Approuvé définitivement

	Présent	Absent	Excusé	Représenté par / Pouvoir à
Bureau Directeur				
Yvan BUONOMO, Président	X			
Françoise LE TAN, Vice-Présidente			X	Nicolas TERME
Nicolas TERME, Vice-Président				
Philippe GOUNEAUD, Vice-Président	X			
Rosette TRUJILLO, Trésorière	X			
Valérie NOGUET, Trésorière adjointe	X			
Corinne PONS, Secrétaire Générale	X			
Virginie RACLOT, Secrétaire Ajointe	X			
Membres du Comité Directeur				
Michel BLANES			X	Paul Do
Mandy DA CONCEICIAO	X			
Eric DELEENS		X		
Paul DO	X			
Fanny EDOUARD	X			
Pascal FABRE	X			
Frédéric FIELDS			X	
Christophe GARNIER	X			
Nancy LOPES	X			
Philippe PRATS	X			
Paul ROUSSE, Médecin			X	
Places réservées de droit				
Denis Arrazat (Ligue Occitanie)	X			
Vincent Marchand, (CD60)		X		
Laurent Amet (représentant des Pdts de club)		X		
Vacant (représentant des arbitres)				
Vacant (Suppléant)				
Vacant (représentante des joueuses)				
Vacant (suppléante)				
Vacant (représentant de joueurs)	-	-	-	-
	14	3	4	2 pouvoirs

.....

16 membres sont présents ou représentés / 25 en exercice.

1 invitée :

Virginie Jenté -Secrétaire administrative

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 10h00

.....

ORDRE DU JOUR

- 1/ Rencontre Nationale 2 Poule de milieu de tableau Cournonterral-Les Pennes Mirabeau
- 2/ Validation du compte rendu du comité directeur n°02 et 03
- 3/ Validation du palmarès
- 4/ Validation des engagements des équipes
- 5/ Tarification dotation (France Tambourin) / amende
- 6/ Changement nom des licences OPEN
- 7/ Questions Diverses

1/ Rencontre Nationale 2 Poule de milieu de tableau Cournonterral-Les Pennes Mirabeau

Au vu de l'avancement du Championnat il est impossible de planifier cette rencontre. Le Président de la Fédération a pris la décision en amont de la réunion d'attribuer un forfait aux 2 équipes avec 0 de pénalités.

2/ Validation des comptes rendus du comité directeur n°02 et 03

a/ Compte rendu Comité Directeur n°02 du 01 juillet 2021

Le compte rendu du Comité Directeur n°02 est validé à l'unanimité par l'ensemble des membres du Comité Directeur.

b/ Compte rendu Comité Directeur n°03 du 06 septembre 2021

Le compte rendu du Comité Directeur n°03 a été envoyé par la secrétaire de la Fédération aux membres du Comité Directeur pour validation du compte rendu avant diffusion aux clubs et aux Instances.

Il y a eu un retour du Président de la Ligue Occitanie par courriel le 27 septembre 2021. (Courrier ci-dessous)

LIGUE D'OCCITANIE DE TAMBOURIN
Maison Régionale des sports - CS 37093
1039 rue Georges Méliès, 34967 MONTPELLIER cedex2
Tél : 06 20 89 12 60
E-mail : ligue@tambourin-ligueoc.fr

à

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JEU DE BALLE AU TAMBOURIN
100 Chem. Marc Galtier, 34150 Gignac
Tél : 04 67 42 50 09
E-mail : secffjbt@gmail.com

Objet : Questions diverses du prochain comité directeur.

Monsieur le président,

Conformément aux statuts, je souhaite que le partenariat FFJBT et LOT soit à nouveau évoqué. En effet, et ceux malgré ma demande de modification, le sujet n'a pas été correctement transcrit sur le PV du dernier comité directeur. Je rappelle qu'il s'agit de l'organisme de formation créé par la ligue d'Occitanie de tambourin, et enregistré par la DREETS sous le numéro 763 411 227 34.

D'autres parts, je souhaite que toutes les convocations émanant de vos services à mon encontre, soit envoyées sur l'adresse de la ligue (ligue@tambourin-ligueoc.fr).

Fait à Montpellier le 27/09/2021

Le président
Denis ARRAZAT
SPORT TAMBOURIN



Réponse à ce courrier du Président de la FFJBT

Gignac,
Le 27 septembre 2021

Objet :
Partenariat FFJB/Ligue OCCITANIE

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre souhait d'aborder à la prochaine réunion du Comité Directeur notre futur partenariat concernant la création de votre organisme de Formation.

Je ne peux malheureusement pas répondre favorablement à votre demande au vu des délais.

Je vous rappelle que votre demande de récupération du Brevet d'éducateur (3 niveaux) a été approuvée lors du dernier comité directeur .

Depuis cette décision, la FFJBT s'est rapprochée du CNOSF afin de vous proposer une convention de partenariat conforme aux attentes de l'ensemble des Instances.

Dès retour de celui-ci une réunion spécifique sera organisée pour entériner cet accord.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Yvan BUONOMO
Président FFJBT



Denis ARRAZAT annonce qu'il ne valide pas le compte rendu n°03.

De son point de vue, il y a une mauvaise retranscription des échanges du comité Directeur au sujet de l'organisme de formation créé par la Ligue OCCITANIE.

Le rapprochement avec le CNOSF pour la mise en place d'un partenariat n'a pas été abordé lors de cette réunion.

Par conséquent, Denis ARRAZAT informe que la Ligue OCCITANIE se réserve le droit de réflexion sur un éventuel partenariat et assure la continuité de son projet.

Pour rappel, La Ligue Occitanie a demandé la récupération du Brevet d'éducateur (3 niveaux) lors du précédent Comité Directeur.

Cette demande a été validée par conséquent la FFJBT s'est rapprochée du CNOSF afin d'établir une convention de partenariat conforme aux attentes de l'ensemble des Instances gouvernementales.

Dès retour de celui-ci, une réunion spécifique sera proposée à la Ligue OCCITANIE pour entériner cet accord.

Afin d'éviter que cette situation se réitère pour les comités directeurs à venir,

Il est demandé aux membres du comité directeur un retour (même si il n'a aucunes modifications à apporter au compte rendu proposé).

La FFJBT s'est rapprochée du CNOSF afin d'établir une convention de partenariat conforme aux attentes de l'ensemble des Instances gouvernementales.

Dès retour de celui-ci une réunion spécifique sera proposée à la Ligue OCCITANIE pour entériner cet accord.

3/ Validation du palmarès

Lors de la programmation de début de saison la FFJBT doit envoyer son calendrier en amont aux Instances afin que celles-ci puissent intégrer leur Championnat dans le calendrier Fédéral.

Les deux précédentes saisons ont eu une organisation spéciale en raison de la covid 19.

La prochaine saison devrait revenir sur une organisation habituelle en étant fidèle aux règlements fédéraux.

Nationale 1 Masculine : Cazouls d'Hérault

Nationale 1 Féminine : Notre Dame de Londres

Nationale 2 Masculine : Cazouls d'Hérault

Nationale 1 Masculine

Poule des Champions

Place	Club	Pts	MJ	V	N	D	JP	JC	GA
1	Cazouls d'Hérault	23	6	6	0	0	78	40	38
2	Courmonterral TC	16	6	3	0	3	56	61	-5
3	Grabels	15	6	3	0	3	63	49	14
4	Monceaux sur Dordogne	6	6	0	0	6	31	78	-47

Poule de Maintien

Place	Club	Pts	MJ	V	N	D	JP	JC	GA
1	Vendémian	24	6	6	0	0	78	34	44
2	Cournonsec	15	6	3	0	3	63	62	1
3	Gignac	14	6	3	0	3	61	64	-3
4	Viols le Fort	7	6	0	0	6	36	78	-42

Nationale 1 Féminine

Place	Club	Pts	MJ	V	N	D	JP	JC	GA
1	Notre Dame de Londres	32	8	8	0	0	104	26	78
2	Cournonsec	23	8	5	0	3	83	74	9
3	Vendémian	23	8	5	0	3	82	83	-1
4	Poussan	13	8	2	0	6	66	98	-32
5	Pennes Mirabeau	9	8	0	0	8	50	104	-54

Nationale 2 Masculine

1-Cazouls d'Hérault

2-Vendémian

3-Florensac

4-Poussan

Nationale 2 Milieu de Tableau

Place	Club	MJ	V	N	D	JP	JC	GA
1	Castelnau de Guers	2	1	0	1	18	21	-3
2	Cournonterral TC	1	0	1	0	0	0	0
3	Pennes Mirabeau	1	0	1	0	0	0	0
4	Pignan	2	1	0	1	21	18	3

Nationale 2 Maintien

Place	Club	Pts	MJ	V	N	D	JP	JC	GA
1	Mèze	10	3	2	0	1	37	25	12
2	Viols le Fort	10	4	2	0	2	38	41	-3
3	Narbonne	5	3	1	0	2	28	37	-9

Suite au classement :

Florensac N2 monte en Nationale 1

Viols le Fort N1 descend en Nationale 2

Viols le Fort N2 descend en Ligue

Narbonne N2 descend en Ligue

Mèze H1F monte en Nationale 1 Féminine

Depuis plusieurs années, nous n'atteignons pas le quota de 12 équipes comme le stipule le règlement. (Défection, non engagement, restriction réglementaire des montées).

C'est pourquoi, le comité directeur a décidé de modifier le règlement en mettant le nombre d'équipes de Nationale 2 à 8, pour un effet miroir avec la Nationale 1M.

La saison 2022 sera une année transitoire avec 9 équipes engagées pour atteindre le nombre de 8 en saison 2023.

La saison 2023 sera l'année effective pour un copié coller du règlement s'appliquant au Nationale 1 au Nationale 2

La saison dernière le championnat en salle n'a pas eu lieu en raison de la COVID19 par conséquent le comité directeur annonce que c'était une saison blanche et que les joueurs cette saison peuvent s'inscrire dans la catégorie qu'ils souhaitent (si certaines personnes rencontrent des difficultés de prise de licences suite à cette décision elles sont priées de se rapprocher du secrétariat de la FFJBT).

Les mutations de joueurs seront abordées lors d'une prochaine réunion du Comité Directeur. Philippe Gouneaud doit se rapprocher de Frédéric Gounel qui a exposé lors d'une précédente réunion un projet sur ce sujet.

4/ Validation des engagements des équipes

Chaque saison un courrier est envoyé aux clubs de nationale pour demander confirmation de leur engagement.

A partir de cette saison un courrier de la FFJBT sera adressé aux clubs leur signifiant leur engagement et la série dans laquelle ils vont évoluer.

5/ Tarification dotation (France Tambourin) / amende

a) Les dotations en matériel

Les dotations en matériel pour les compétitions en salle et en extérieur ont été modifiées dans un précédent mandat. Auparavant les dotations étaient égales à un montant financier pour participation au déplacement, aujourd'hui le montant en matériel est largement supérieur à celui-ci.

DOTATION COUPE D'EUROPE EN EXTERIEUR

En 2017 – 300€ par équipes engagées

En 2021- 30 tambourins par équipes engagées (14€ à 15€/tambourin soit un total de 420€ à 450€)

Le rééquilibrage de cette dotation est important pour les finances de la Fédération.

DOTATION COUPE D'EUROPE EN SALLE

La dotation Coupe d'Europe en salle est fixée à 20 tambourins.

Après discussion les membres du Comité Directeur décident de fixer cette dotation à 300 euros de tambourin France Tambourin (paiement de la FFJBT à la Fabrique) non personnalisable et maintenir la dotation Coupe d'EUROPE en salle à 20 tambourins.

Aucune demande de dotation n'est nécessaire auprès de la Fédération.

La FFJBT passera automatiquement commande de ces dotations auprès de la Fabrique lors de la réception d'engagement des équipes pour la manifestation concernée.

La dotation sera composée de Tambourins :

- Floqués FFJBT offerts par la Fédération
- nom de la compétition et année

Le responsable de la Commission Fabrique, Paul Do demande le paiement de la FFJBT auprès de la Fabrique des tambourins pas de passage en don même si il s'agit d'une seule et même entité vis-à-vis de la loi.

VENTE TAMBOURIN

Denis ARRAZAT demande à la Fédération la création de points de ventes proches des nouveaux clubs exemple un point de vente vers Carcassonne.

Paul Do s'interroge sur des frais supplémentaires occasionnés par l'ouverture de ces points de ventes, la promotion ne suffirai-t-elle pas ? Car l'envoi postal n'est pas très onéreux.

Il a été donc décidé de créer un flyer pour confier aux Ligues et CDs la distribution de celui-ci afin de booster les ventes, qui seront expédiées par Boris de la Fabrique.

Paul Do informe que malheureusement malgré plusieurs remarques auprès des clubs beaucoup de matériel est acheté chez nos concurrents Italiens, cela porte grandement préjudice à France Tambourin.

Philippe GOUNEAUD demande à la FFJBT que l'employé de la Fabrique, Boris PONTIER informe les présidents des Comités Départementaux et Ligues des ventes de tambourin dans leur région respective afin de fidéliser les clients et de se rapprocher d'eux dans le but de développer notre Sport.

SITE DE VENTE FABRIQUE

Il est important d'apporter une « jeunesse » au site de la Fabrique afin que celui-ci soit plus vendeur et propose une plus large gamme (couleur de scotch, couleur de cercle...).

Un travail est à prévoir sur le site tout en respectant le budget de la FFJBT.

Valérie SANCHEZ informe qu'elle connaît une personne qui travaille dans la création de site, elle s'engage à mettre la Fédération en relation avec l'entreprise.

b) Amendes (sanctions)

Rosette TRUJILLO expose son sentiment sur le fait que les montants des amendes sont peu élevées ce qui engendre un non- respect du règlement fédéral très fréquemment.

Pascal FABRE pense que les points en moins sur le classement sensibiliseraient plus les clubs. Une réflexion en ce sens doit être menée lors d'un prochain comité Directeur.

6/ Changement du nom des licences « OPEN »

Chaque saison la FFJBT doit fournir un état détaillé de l'ensemble de ses licences aux instances gouvernementales (Ministère, Injep...) ainsi qu'à son assureur.

L'appellation licence « OPEN » laisse sous-entendre qu'elle donne accès aux compétitions sportives donc l'assurance demande le paiement des licences OPEN comme s'il s'agissait des licences compétitions.

Afin d'éliminer cette ambiguïté, la trésorière Rosette TRUJILLO propose la modification de ce nom. Frédéric Fields à proposé le nom de licence « initiation ».

Cette proposition est validée à l'unanimité par l'ensemble des membres du Comité Directeur.

7/ Questions Diverses

a/ La Commission de discipline

A ce jour la commission de discipline n'est pas formée.

Pour rappel il s'agit d'une commission indépendante de la FFJBT.

Des candidatures nous sont parvenues au secrétariat.

- M SERGE Portales (Balaruc les Bains)
- M GUIGON Philippe (Notre Dame de Londres)
- Mme EDOUARD Maryse (Teyran)
- M MERIC Jean-François (Montpellier)
- Mme COSTE Arlette (Vendémian)
- M AMALOU Christian (Pas de licence dans un club)
- M AUBENQUE Patrice (Usclas d'Hérault)

La réactivité de cette commission est importante pour gérer les dossiers au mieux.

Un travail reste à mener sur les règlements pour les mesures d'appel de réunion à la Commission de Discipline.

Les membres du Comité Directeur valident à l'unanimité les candidats à la Commission de Discipline.

b/Date de l'Assemblée Générale Ordinaire

Yvan BUONOMO propose le samedi 4 décembre 2021 à 9h00, Madame Pascale BEUGNET la comptable étant disponible à cette date.

Les membres du Comité Directeur valident cette date.

c/ Arbitrages extérieur saison 2020/2021

CLUBS	ARBITRAGES					MATCHS			observations
	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	OCT	A EFFECTUER	EFFECTUES	RESTE	
CASTELNAU DU GUERS		1	1	2		3	4	0	
CAZOULS	1	5	2	1	1	6	10	0	
COURNONSEC	1	2	2	1	1	6	7	0	
COURNONTERRAL	1		1	1		6	3	3	
FLORENSAC		1		1		3	2	1	
GIGNAC	1	1	1	1		3	4	0	
GRABELS	2		1	1	2	3	6	0	
MEZE	1	2	2			3	5	0	
MONCEAUX	1	3		1		3	5	0	
NARBONNE	1	3		2		3	6	0	
NOTRE DAME	6		2			3	8	0	1 match tuteur
PIGNAN		1		3	1	3	5	0	
POUSSAN		2	4		2	6	8	0	
VENDEMIAN	3	3	4	1	1	9	12	0	Aniane donne arbitrages 1 match tuteur
VIOLS LE FORT		5	1	1	2	6	9	0	
LES PENNES MIRABEAU	1	3		1		6	5	1	
TOTAL							99		
AUTRES ARBITRES									
USCLAS	1	2					3		
LAVERUNE	1	1					2		
JACOU	3	1	4	3	2		13		1 match tuteur
MONTARNAUD	1			1	2		4		
TEYRAN	3	3	4	2	1		13		2 matchs tuteur
FFJBT 1	4	1	3	3	2		13		
FFJBT 2	4	2	3	2	1		12		
PAULHAN	2		1				3		
GIGNAC LA NERTHE	2	3	1	2			8		
ST GEORGES				1			1		
TOTAL							72		

	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	OCT
DISPOS DOODLE	15	27	24	21	10

La majorité des clubs sont dans le quota d'arbitrages. A ce jour seuls 3 clubs de nationales n'arrivent pas aux obligations d'arbitrage malgré une relance par mail le 09 septembre 2021 de la présidente de la Commission Juges et Arbitres, Fanny EDOUARD.

Par conséquent, les 3 clubs en infraction devront solder leur arbitrage lors des phases finales du Championnat de France en salle (à Beauvais) en plus de ceux initialement prévus, sinon la sanction financière leur sera appliquée.

Les clubs concernés sont :

- Cournonterral
- Florensac
- Les Pennes Mirabeau

d/Modalité de réunion

Pascal FABRE souhaite que les prochaines réunions s'effectuent avec la possibilité d'une connexion Visio. Nicolas TERME précise que la qualité des échanges sont médiocres, Pascal FABRE (entreprise) offre un micro afin de faciliter les échanges notamment avec les membres du Comité Directeur du Nord.

d/Contrat Civique

Frédéric Fields est venu présenter le contrat de service civique au Président de la FFJBT et à la trésorière afin que la FFJBT présente une demande d'agrément Service Civique.

Cela permettrait d'envoyer des personnes pour soutenir les clubs et les Instances qui en feraient la demande.

Ce dossier est confié à Valérie Noguet, Rosette Trujillo, Virginie Raclot et Frédéric Fields.

e/Représentation FFJBT

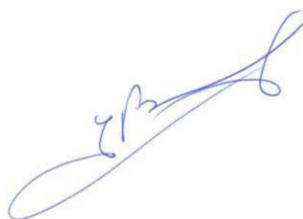
Le Président de la Fédération missionne Philippe GOUNEAUD et Denis ARRAZAT pour aller à Paris au Ministère des Sports afin d'échanger sur notre Sport.

En amont de cette rencontre le binôme devra présenter l'ensemble des sujets qui seront discutés lors de cet entretien et validés par l'ensemble du Comité Directeur.

Secrétaire Générale
Corinne PONS



Le Président
Yvan BUONOMO



Document transmis à :

- tous les membres du Comité Directeur.
- tous les Présidents de Ligues, Comités et Clubs.